

Déclaration de conformité



RoHS

N° : ECO-01-2009-0043

La société :

ECOREVA SAS

25, rue de Pernes – 62157 ALLOUAGNE « France »



Atteste que le(s) produit(s) :

Projecteur magasin

Nom du modèle :

PM-101, PM-102, PM-103.

a (ont) été fabriqué conformément à la Directive européenne 2002/95/CE (directive RoHS) qui restreint l'utilisation des substances dangereuses énumérés ci-dessous dans les équipements électriques et électroniques

- Chrome hexavalent (Cr +6)
- Cadmium (Cd)
- Mercure (Hg)
- Plomb (Pb)
- Polybromobiphényles (PBB)
- Polybromodiphényléthers (PBDE)

Fait à Allouagne le 11 février 2009

François VALLALTA

Président Directeur Général